



REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN N° ST15

ECHELLE 1/2000

0 100 200 m

FOND CADASTRAL
Cadastre Établi - Septembre 2024
<https://cadastre.data.gouv.fr/>

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Edition cartographique du 26/02/2026

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
- Approuvé le 19 mai 2021
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

Légende


ZONES URBAINES
U

ZONES AGRICOLES
A
AETA
Ap

ZONES NATURELLES
NEQ
NETA
Np

PRESCRIPTIONS
Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés - L151-23 Code de l'Urbanisme
OAP Densification Habitat
OAP Lisières urbaines à protéger
Zone exceptionnellement inondée
Zone fréquemment inondée
Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES
Limite communale
Bâti Dur
Bâti Léger
Limite parcellaire
Etang, lac, mare



Emplacements réservés

Changements de destination autorisés

Patrimoine